

Règlement concours photo **« Biodiversité du Val Dunois au Pays de Stenay »**

Article 1 : Objet

La Communauté de Communes du Pays de Stenay, Maître d'ouvrage du site Natura 2000 Vallée de la Meuse, secteur de Stenay, organise en lien avec ses partenaires une semaine d'animation autour du patrimoine naturel de la Vallée de la Meuse.

Dans ce cadre, un concours photo est organisé, afin d'impliquer les participants dans la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel.

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Il se décline en 3 catégories :

- catégorie « junior » pour les participants âgés de 6 à 16 ans
- catégorie « loisirs » pour les participants de plus de 16 ans
- « Hors catégorie » photographes naturalistes amateurs

Article 3 : Thématiques

Les photos doivent avoir un lien avec l'objectif du concours : « Biodiversité du Val Dunois au Pays de Stenay ». Elles peuvent se décliner par exemple autour de la faune, de la flore, des paysages, des milieux naturels, des activités respectueuses de l'environnement, ...

Article 4 : Conditions de participation

Les clichés devront être accompagnés du bulletin de participation joint au présent règlement. Les candidats doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées (cf. « autorisation des personnes photographiées » jointe au présent document).

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 5 : Modalités de participation

La participation est limitée à 3 clichés par participant. Les travaux, argentiques ou numériques, couleur ou noir et blanc, devront être présentés au format papier 20X30 cm. Les clichés devront être collés sur un support en carton rigide de type passe partout noir ou blanc de format 30X40 cm et disposer d'une attache collée au dos.

Article 6 : Dépôt et réception des photos

La période de réception des photos est fixée du jeudi 1^{er} avril 2010 au lundi 10 mai 2010, heure limite de dépôt à 17 h.

Les photographies doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe à l'adresse suivante :

Office de tourisme du Pays de Stenay
5 place R. Poincaré
55700 STENAY
Tel : 09.71.45.19.70

Le bulletin de participation et l'autorisation des personnes photographiées devront être joints dans la même enveloppe. Sur l'enveloppe doivent figurer « concours photo – biodiversité en Vallée de Meuse », et la catégorie (junior, adulte, hors-catégorie).

Article 7 : Critères de sélection

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photos.

Le jury s'appuiera sur 3 critères :

- le respect du thème (note/10)
- l'originalité du cliché (note/5)
- la technique – cadrage - netteté (note/5)

Article 8 : Exposition

L'ensemble des photos réceptionnées seront exposées par catégorie au Port de Plaisance de Stenay à partir du 17 mai 2010, jour de l'inauguration de la Semaine Natura 2000 et jusqu'au lundi 24 mai 2010, jour de clôture.

Article 9 : Récompenses

L'ensemble des participants sera destinataire d'un ensemble d'objets promotionnels (crayons, casquettes, ...).

Le jury statuera durant la semaine du 17 au 24 mai 2010 pour définir par catégorie 3 lauréats qui seront destinataires de lots. Les participants ayant déposés plusieurs clichés ne pourront être primés qu'une fois.

La remise des récompenses aura lieu le lundi 24 mai à 17h30 heures, lors de la clôture officielle de la semaine.

Les gagnants retireront leurs prix le jour de la clôture. Le prix gagné ne pourra être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

Article 10 : Composition du jury

Le jury est composé comme suit :

- 1 représentant de la Codecom du Pays de Stenay
- 1 représentant de l'Office de Tourisme de Stenay ou de Dun sur Meuse
- 1 représentant d'association locale
- 1 spécialiste photo
- 1 agriculteur

Article 11 : Exclusions

Sont exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- les photos envoyées après la date limite du concours
- les photos pouvant revêtir d'un caractère discriminant, ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.
- Les photos ne respectant pas les droits à l'image (cf. article 4)
- Les photos représentant un aspect litigieux (plagia, contrefaçon, antériorité)
- Le non-respect (total ou partiel) par l'auteur du présent règlement.

Article 12 : Droit à l'image

La Codecom du Pays de Stenay pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours sans condition de rémunération. L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo ou sur tout document dans lequel elle serait utilisée (sauf avis contraire de l'auteur).

Sur demande, les photos pourront être restituées aux candidats au terme du concours. Dans ce cas, les participants peuvent être amenés à fournir les négatifs ou fichiers numériques sur demande de la Communauté de Communes.

Article 13 : Responsabilité

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Article 14 : Contacts / Renseignements

Office de tourisme du Pays de Stenay / 5 place R. Poincaré / 55700 STENAY

Tel : 09.71.45.19.70 / fax : 03.29.80.62.59 / courriel : otsistenay@wanadoo.fr

Contact : Laurence GUILLARD

Concours photo
« Biodiversité du Val Dunois au Pays de Stenay »

Bulletin de participation à joindre dans l'enveloppe avec la ou les photographies

NOM : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse complète :
.....
.....

Tel / fax / courriel :

PHOTO 1 :

Titre :

Lieu et date du cliché :

PHOTO 2 :

Titre :

Lieu et date du cliché :

PHOTO 3 :

Titre :

Lieu et date du cliché :

J'atteste avoir pris connaissance accepte le règlement du présent concours dans sont intégralité.

Fait à.....le.....

Signature

AUTORISATION DES PERSONNES PHOTOGRAPHIEES
Clause à faire signer par la personne reconnaissable sur la photo

Je soussigné (NOM Prénom).....

Résidant (ville).....

accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par la Codecom du Pays de Stenay sur le thème « Biodiversité en Vallée de Meuse ».

Les photos pourront servir à l'exposition organisée dans le cadre de la Semaine Natura 2000, et être utilisées dans le cadre de la promotion de l'opération (presse, sites internet).

Le Codecom du Pays de Stenay et les organisateurs ne pourront céder les photos visées à des tiers qu'avec l'accord de l'auteur.

Fait à.....le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »